



Association des Communes Forestières du Cameroun Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél : (00237) 22 20 35 12

Email : [CTFC_Cam @ yahoo.fr](mailto:CTFC_Cam@yahoo.fr)

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

RAPPORT DE L'ATELIER

*Rencontres Financières des communes
forestières du Cameroun : Les stratégies de sortie de crise.*

=====



Photo de famille de quelques participants à l'atelier.

INTRODUCTION

Du 12 au 13 Mai 2009, se sont tenues au CTFC, les rencontres financières des communes forestières du Cameroun. La liste des participants et le programme des rencontres sont présentés à l'annexe.

En effet, au début de la crise, l'on avait pensé que la crise financière internationale n'affecterait pas l'Afrique ou le Cameroun, étant donné que notre continent ou notre pays était peu intégré aux grands marchés financiers internationaux. La réalité vient de démentir cette prédiction d'experts. La crise financière s'est rapidement transformée en une crise économique pour les Communes Forestières du Cameroun, entraînant de grandes répercussions négatives sur les prix et le volume d'exportation de bois des sociétés exploitantes et par ricochet sur les redevances forestières annuelles versées aux communes.

La crise financière a frappé les Communes Forestières à travers la réduction de leur principale ressource : les RFA. Les activités de certaines sociétés forestières vont baisser de 50%, les villageois employés par ces sociétés sont de plus en plus en chômage technique, les petites entreprises sous-traitantes ont déjà fermé, les impôts libératoires ont chuté et plusieurs sociétés n'arrivent plus à honorer convenablement leurs engagements vis-à-vis des communes.

Les difficultés continueront à se faire sentir d'avantage au niveau du manque à gagner sur les recettes budgétaires des Communes, qui pourraient dépasser les 40 %. En même temps, le gouvernement fait face à d'importantes contraintes de financement pour accorder de larges facilités fiscales aux Sociétés Forestières partenaires des Communes. Etant donné le poids des RFA dans le budget Communal, la marge de manœuvre actuelle est limitée, car l'ajustement au niveau des dépenses toucherait les priorités (salaires, éducation, santé, etc...)

Dans cet environnement incertain, deux scénarios s'offrent aux communes forestières et à leurs organisations et partenaires :

- Laisser-faire : il s'agit de continuer à gérer comme tout si allait bien, de ne pas tenir compte des mutations de l'environnement mondial et leur impact sur les activités des communes forestières. C'est la voie du renoncement et de l'irresponsabilité ;
- Agir immédiatement et s'adapter en mettant en place des stratégies nouvelles de développement par rapport à l'existant. Il s'agit d'adopter de nouvelles formes de gouvernance, d'avoir une stratégie de dépenses adaptée et une vision prospective des recettes communales. C'est la voie du développement et de l'intelligence.

Interpellé par les Maires de l'association des Communes forestières pour les accompagner et les aider à mieux appréhender l'impact de la crise sur leur recettes forestières, à valoriser leur ressources pour créer de la valeur ajoutée, à créer les conditions de partenariat avec les Opérateurs privés, le CTFC en collaboration avec l'ACFCAM entendait apporter des réponses aux inquiétudes des élus sur les finances communales, les éclairer sur la prospective financière des RFA et des CAC pour les aider aux décisions futures à prendre, renforcer leur capacité sur divers aspects de la commercialisation et de la valorisation du bois des forêts communales aménagées.

Il s'agissait donc de deux journées d'information, d'échanges, de propositions et de concertation sur les stratégies de sortie de crise des communes forestières, de diversification des ressources et de développement et de partenariat avec les opérateurs privés.

Les principaux objectifs de ces journées étaient les suivants :

- Sensibiliser les pouvoirs publics de l'impact de la crise financière (RFA et CAC) sur les comptes administratifs des communes forestières ;
- Accompagner les communes dans leur stratégie de valorisation économique du bois ;

- Ebaucher et s'accorder sur une stratégie de commercialisation des bois des forêts communales aménagées.

I-1 : Les participants ciblés

1. Maires
2. Responsables Feicom
3. Responsables du PSRF/MINFI
4. Responsables MINFOF
5. Les exploitants forestiers
6. Les Partenaires des communes (FGF, PADDL, CIFOR...)

I-2 : Les Résultats attendus

- Mettre en place un cadre formel de concertation permanente entre le Maires et les Sociétés Forestières ;
- Stimuler le partenariat de développement entre les sociétés forestières et les communes ;
- Etablir une grille d'évaluation par les Communes des investissements générés par les RFA ;
- Eclairer les Elus sur la vision prospective des ressources pour l'élaboration des budgets 2010 ;
- Echanger avec les syndicats forestiers sur les perspectives à moyen et long terme ;
- Explorer les possibilités de valorisation économique de la filière bois par les communes ;
- Valider les contrats d'approvisionnement ;
- Valider les contrats types de commercialisation ;

I-3. La Méthodologie

Les rencontres ont duré deux jours et ont été présidées par Monsieur MONGUI Janvier, Président de l'ACFCam. Les participants ont eu droit à sept exposés suivis d'une séance de questions-réponses, d'échanges et de débats sur les thèmes suivants :

1. RFA et prospective Financière : **par Mme Abouem, Coordinatrice du PSRF ;**
2. Evolution des CAC et comptes administratifs des COFOR : **Par les représentants du Feicom, Messieurs EBO ; ZOBO et SOUAIBOU**
3. La commune de Djoum, les RFA, la crise financière, les leçons à tirer : **Par Mr le Maire de Djoum ;**
4. La forêt communale de Dimako, la crise financière et ses enseignements : **Par Mr le Maire de Dimako ;**
5. L'impact de la crise sur les activités du PAF2C : **Par le directeur du CTFC ;**
6. Mode d'exploitation des forêts communales et présentation d'un contrat type de prestation de service relatif à l'exploitation d'une assiette de coupe dans la forêt communale : **Par Mme Françoise PLANCHERON Directrice Technique du CTFC ;**
7. Etude de faisabilité du projet d'installation d'une unité communale de transformation du bois dans la province de l'Est – Cameroun : **Par le cabinet RAINBOW.**

Le premier exposé celui de Mme Abouem, Coordinatrice du PSRF, portait sur deux points essentiels à savoir :

- l'explication aux Maires des modalités de recouvrement des RFA
- La RFA et la crise dans le secteur bois

S'agissant du premier point, elle a tenu à rappeler que La RFA est un droit exigé à l'exploitant en contrepartie de l'attribution d'un titre d'exploitation forestière (concession ou vente de coupe). C'est la loi des forêts de 1994 en son article 66 alinéa 1^{er} qui crée la RFA.

Cette ressource forestière était assise au départ sur des taux planchers. Aujourd'hui avec les appels d'offres, cette ressource a pris une grande importance, car les exploitants sont prêts à payer le prix fort pour avoir une UFA ou une vente de coupe.

Le calcul de la RFA est le suivant : $RFA = \text{offre financière} \times \text{superficie}$. Et d'après la loi de finance n°95-010 du 1^{er} juillet 1995 de 1995/1996 repris par l'article 243 du CGI, la répartition de la RFA se fait comme suit :

- 50% du montant payé sont versés à l'Etat ;
- 40% du montant payé sont versés à la commune ;
- 10% du montant payé sont versés à la population riveraine.

Ces dispositions sont contenues dans le décret n°2001/1034/PM du 27 novembre 2001 fixant les règles d'assiette et les modalités de recouvrement et de contrôle des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité, et dans le Code Général des Impôts.

Pour ce qui est du mécanisme de collecte de la RFA, il faut distinguer deux périodes :

- De 2000 à 2007 : l'exploitant forestier déposait des chèques de paiement à l'ordre de chaque bénéficiaire de la RFA (Etat, Commune et population riveraine). L'exploitant déposait ces chèques au même moment que sa déclaration d'impôt. Après vérifications par les services de contrôle du PSRF, une cérémonie de remise officielle des chèques aux maires très médiatisée était organisée sous la présidence de trois ministres MINFOF, MINFI, MINATD. Cette méthode a été très vite critiquée à cause des retards de paiement aux communes.

- Après 2007, a été instauré une démarche de paiement par virement bancaire, et l'opérateur accompagne sa déclaration d'impôt d'un ordre de virement. Cette démarche vise la célérité dans les transactions tant du côté des opérateurs que du côté des Maires qui doivent entrer rapidement en possession de leur ressource.

Concernant le deuxième point sur la RFA et la crise du secteur bois, elle a tenu à rappeler que la crise que nous vivons aujourd'hui a d'abord commencée par une crise immobilière en Europe, les entreprises forestières n'ayant plus de commande, ni des facilités de crédit, subissent elle aussi cette crise ; les contributions aux impôts et taxes baissent, les indicateurs fiscaux sont au rouge et le gouvernement de son côté afin de permettre à ces entreprises de fonctionner. Et pour ne pas annuler la RFA le gouvernement a décidé que les entreprises forestières payeront 50% de redevances. Pour le côté pratique de cette décision, un projet d'ordonnance doit être soumis à la signature de la hiérarchie et pour l'instant on attend. Cependant, ce qui est important de noter est qu'on observera à coup sûr une réduction d'au moins 1/3 sur les prévisions 2009.

Questions : pourquoi les Maires n'ont pas été invités à toutes ces rencontres ? Est-ce que l'ordonnance concerne seulement 2009 ? Pourquoi l'Etat n'abandonne pas ses 50% compte tenu du fait que les conséquences sociales de cette crise dans les communes sont lourdes ? Comment peut on parler de chute des commandes alors que les grumiers continuent à défiler comme auparavant ? Doit-on mettre la croix ou continuer à attendre la RFA non recouvrée de 2008.

Les maires ne sont jamais présentés comme interlocuteurs, il revient à eux de poser leur problèmes, les communes doivent se mobiliser pour faire entendre leur voix afin que l'Etat prenne des décisions qui tiennent compte de leur préoccupations; d'autres part, les mesures concernent les trois tranches de 2009 et si l'ordonnance est signée pour 2009, on ne peut pas encore prédire ce qui adviendrait les années suivantes. Si les grumiers continuent à défiler, il revient au MINFOF de décider si on doit continuer à couper ou pas. S'agissant de la RFA non recouvrée en 2008, il appartient aux communes de saisir le PSRF, mais très peu le font. En ce qui concerne la crise sociale dans les communes, il ne serait pas opportun de faire grève ou d'arrêter les activités des exploitants, il serait mieux de commencer par des négociations avec le gouvernement.

Le deuxième exposé était celui du Maire de la Commune de Djoum. Le Maire a commencé par présenter la situation de l'exploitation forestière dans sa commune et fait remarquer qu'il y a 12 UFA pour une superficie totale de 378 967 ha avec 08 concessionnaires et que pour 2009, sa commune attend les RFA qui se chiffrent à un montant de **292 705 818 FCFA**. Par ailleurs dans le compte administratif de 2007, 90% des recettes proviennent de la RFA. En 2008, la commune n'a recouvré que 72 % de ses recettes et depuis le début de 2009, sa commune n'a encore rien reçu. Cette situation qui plonge la commune dans des difficultés de tout genre : personnel non payé, les comptes administratifs et de gestion ne sont pas examinés, aucune activité pour 2009 n'est encore menée...malgré la grève organisée par ses populations pour stopper l'exploitation du bois, a contraint le Maire à tirer des leçons et à envisager une commune de Djoum sans RFA. Ceci passe par le développement des alternatives comme la mise en exploitation de la Forêt communale, la construction d'un marché moderne, d'une mini cité municipale, l'adduction d'eau urbaine, d'une auberge municipale et d'un site industriel pour les délinquantes. Dans son deuxième exposé, le Maire a présenté le compte rendu de la gestion des 10% de RFA allouée aux populations, conformément aux prescriptions de l'arrêté conjoint 122 avant de faire remarquer que dans l'ensemble, le processus est satisfaisant bien que par endroit il y a des changements de projets sans recours au comité général. Certaines réalisations sont nettement visibles et le comité se propose dans l'avenir au niveau des comités villageois à problème, de choisir un prestataire pour l'exécution des travaux au bénéfice de la communauté.

Le rapport de la commune de Djoum peut être téléchargé sur le site du CTFC.

Questions : Est-ce que l'application de l'arrêté conjoint 122 suffit pour suivre la gestion des 10 % ? Qu'en est-il du suivi de la gestion des 40% alloués aux communes ? Est-ce que les sociétés forestières sont invitées dans les comités de planification ? Si le Maire procède à l'exploitation de la forêt communale, pourquoi vendre le bois de la forêt par adjudication ? L'arrêté conjoint doit être révisé pour une meilleure efficacité, mais pour le moment nous sommes obligé à l'appliquer en attendant cette révision. La gestion des 40% de la commune est suivie de la même manière que les 10% alloués aux populations. Les sociétés forestières sont invitées et bien représentées dans les comités de planification. Pour le bois de la FC, nous avons décidé la vente par adjudication parce que c'est cette méthode qui peut nous permettre de vendre notre bois au plus offrant et par conséquent au prix fort.

Le troisième exposé était celui du Maire de Dimako. il a tenu à remercier l'initiative prise par le CTFC pour l'organisation de ces rencontres et a souligné que compte tenu du fait que sa commune n'a pas de RFA, il y a longtemps il avait pris la ferme résolution d'exploiter sa FC en Régie. Car pour lui c'est le seul mode de gestion qui permet à sa commune de faire de gros bénéfices, malgré des efforts financiers importants à consentir. S'agissant des moyens financiers il a insisté à dire que le FEICOM comme bien d'autres partenaires peuvent faire des prêts aux communes, et à invité ses pairs de ne pas avoir peur de s'engager dans cette voie et à suivre son exemple.

Le Quatrième exposé était celui de Bodelaire Kemajou, Directeur du CTFC. Le constat qui se dégage de son exposé sur l'histogramme des RFA versées aux communes de 2000 à 2008 et prévision 2009, est la tendance à la baisse de la RFA et par ricochet, des incidences sur le compte administratif des communes fortement dépendantes de cette ressource. Comme stratégie de sortie de crise, il a proposé que les communes revoient la qualité de dépenses publiques dans leur budget et diversifient leurs revenus, en s'appuyant sur l'exemple de la commune de Djoum car il serait prudent dans les années à venir d'envisager une commune sans RFA et de solliciter de plus en plus le FEICOM qui est disposé à soutenir les communes dans leurs activités.

Par ailleurs, cette crise a des effets négatifs sur la bonne marche du PAF2C : les communes qui sont les principaux partenaires du programme ne sont plus à mesure d'honorer leurs engagements vis-à-vis du programme, les activités programmées au niveau des communes ne sont pas menées faute de moyens financiers alors que le programme d'un autre côté a des contraintes de résultats sur lesquels il devra être évalué.

Par ailleurs, il a estimé que cette crise avait un avantage : c'est qu'elle démontrait la fragilité financière des communes forestières et appelait en conséquence les élus à changer de modèle de développement qui a prévalu jusqu'à lors dans ces communes. Le CTFC est disposé à accompagner ces communes dans ces mutations.

Le cinquième exposé était celui de Françoise Plancheron, Directrice technique du CTFC. Son exposé portait sur le mode d'exploitation de la forêt communale. Elle a fait un bref aperçu sur la législation forestière du Cameroun en matière d'exploitation des forêts communales en s'appuyant sur les articles et décrets y relatifs tout en insistant sur le fait que quelque soit le mode utilisé par la commune (exploitation en régie, régie d'entreprise, contrat d'exploitation entre commune et entreprise, vente de coupe, permis d'exploitation, autorisation personnelle de coupe, vente de bois sur pied ou façonné...), la commune reste propriétaire du bois et de leur commercialisation et par conséquent maître de la gestion et donc de l'exploitation. Et pour ce faire, quelque soit le mode d'exploitation et de vente choisi, il est nécessaire pour la commune d'élaborer des contrats clairs, avec un objet unique et bien défini, reposant sur des essences et des quantités précises, une durée déterminée et un cahier des charges de chacune des parties, les modalités de paiement etc....

Par la suite, un exemple de contrat type de prestation de service relatif à l'exploitation d'une assiette de coupe a été distribué aux Maires comme base de discussion pour validation. Il paraît aussi urgent de réviser les contrats exclusifs signés précédemment entre les communes déjà en exploitation et les opérateurs par ce que ceux-ci ne profitent véritablement pas aux dites communes.

Proposition de participant : Maintenant que le problème de la RFA se pose avec acuité, que le MINFOF accepte de céder à toutes les COFOR des forêts communales pour que les communes exploitent elles mêmes leurs ressources sans plus attendre les redevances.

Le sixième exposé était celui du représentant du FEICOM, relatif à l'évolution des CAC et le Compte administratif des COFOR. Après avoir fait un bref aperçu des modalités de recouvrement et de distribution des CAC aux communes du Cameroun, il a présenté dans un tableau le total des montants récoltés et distribués aux communes de 2006 aux prévisions 2009. Le constat qui se dégage est la baisse des prévisions de 2009 qui est évaluée à environ 20% du montant de 2008. La cause principale est la diminution des recettes fiscales de l'Etat suite à la crise financière internationale. Cette baisse aura des implications sur le fonctionnement des communes.

Question : Est-ce que la méthode de calcul des CAC sur la population n'est pas dépassée ? Qu'est ce qui justifie le reversement tardif des CAC ? A quand la signature de la convention FEICOM-ACFCam.

Compte tenu du fait que les chiffres des populations utilisés pour ce calcul datent de 1987, il est clair que cette méthode n'est plus efficace. La question du minimum et de superficie des communes a été posée pour ce calcul, mais le débat continu et rien n'est encore décidé. Par contre, le reversement tardif des CAC est tout simplement dû aux procédures liées à la centralisation des recettes de l'Etat. Pour ce qui est de la convention avec l'ACFCam elle sera signée dans les tout prochains jours.

Le Septième exposé était celui du Cabinet d'étude Rainbow, sur Etude de faisabilité du projet d'installation d'une unité communale de transformation du bois dans la province de l'Est – Cameroun. En effet, l'objectif général était d'étudier la faisabilité d'un projet d'installation d'une unité communale de transformation du bois, à travers un diagnostic technique permettant d'identifier aisément les contraintes et opportunités de montage du projet (y compris la possibilité de partenariat intercommunal et le choix d'un site industriel), ainsi qu'un diagnostic économique analysant la rentabilité du projet. Les données de cette étude portaient sur trois communes (Moloundou, Yokadouma et Gari Gombo). Après avoir exposé sur les données générales des FC et l'analyse SWOT (Forces, faiblesses, opportunités et menaces) des trois communes, des stratégies d'exploitation et de commercialisation ont été présentées ainsi qu'un business plan du projet.

Question : Quel sera le nom de cette commune ? Pourquoi dans cette étude on a pas inclut Ndélélé et surtout Salapoumbé qui bientôt va rentrer en phase d'exploitation ? Est ce que les coûts de production prennent en compte l'exploitation et la transformation ?

Nous conseillons qu'elle soit une Société anonyme où le maire de la commune pourra être président du conseil d'administration. Cette option peut être justifiée par une raison principale qui concerne la pérennité de la structure quel que soit les changements à observer au niveau de l'exécutif communal. Ce qui justifie la non inclusion de Salapoumbé et Ndélélé dans cette étude est qu'elles sont toutes deux en cours de classement, donc impossible d'avoir des données sur la production. Par ailleurs, dans cette étude, les coûts de production ne prennent en compte que la transformation. Auquel cas nous verrons comment inclure les coûts de l'exploitation.

L'atelier s'est achevé le 13 Mai 2009 à 13h 00 par le mot de fin du président de l'ACFCam, qui a tenu a remercier tous ceux qui ont accepté venir débattre ces problématiques avec eux, et tout particulièrement le CTFC qui malgré les moyens limités fait de nombreux efforts afin que sa tribune soit celle des Maires des communes membres de l'ACFCam.

Les rencontres auront permis aux participants d'entendre les cris de cœur des communes forestières qui sont au bord d'une l'explosion sociale. Ces rencontres auront surtout permis aux communes de se retrouver, de débattre sur les stratégies de sortie de crise et c'est unanimement que les Maires ont pris la résolution d'engager des négociations, intervenir au niveau des 50% pour que l'Etat renonce à sa part au profit des communes et ceci avant la signature de l'ordonnance. Ces négociations se feront auprès du MINATD, du MINFOF et du MINFI et toute autre voie autorisé. Par la suite, les Maires se sont entretenus à huis clos sur les stratégies à adopter et pour préparer l'audience qui leur a été accordé par les services du Premier Ministre. pour l'instant nous attendons les résultats de ces discussions.

Rapporteur
Appolinaire NANKAM
CTFC

ANNEXES

RENCONTRES FINANCIERES DES COMMUNES FORESTIERES AU CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE DU 12 AU 13 MAI 2009

INVITATION

L'IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES FORESTIERES : LES STRATEGIES DE SORTIE DE CRISE

CONTEXTE

Au début de la crise, l'on avait pensé que la crise financière internationale n'affecterait pas l'Afrique ou le Cameroun étant donné que notre continent ou notre pays était peu intégré aux grands marchés financiers internationaux. La réalité vient de démentir cette prédiction d'experts. La crise financière s'est rapidement transformée en une crise économique pour les Communes Forestières du Cameroun, entraînant de grandes répercussions négatives sur les prix et le volume d'exportation de bois des sociétés exploitantes et par ricochet sur les redevances forestières annuelles.

La crise financière a frappé les Communes Forestières à travers la réduction de leur principale ressource : les RFA. Les activités de certaines sociétés vont baisser de 50%, les villageois employés par les Sociétés sont de plus en plus en chômage technique, les petites entreprises sous-traitantes ont déjà fermé, les impôts libératoires ont chuté et plusieurs sociétés n'arrivent plus à honorer convenablement leurs engagements vis-à-vis des communes.

Les difficultés continueront à se faire sentir d'avantage au niveau du manque à gagner sur les recettes budgétaires des Communes, qui pourraient dépasser les 40 %. En même temps, le gouvernement fait face à d'importantes contraintes de financement pour accorder de larges facilités fiscales aux Sociétés Forestières partenaires des Communes. Etant donné le poids des RFA dans le budget Communal, la marge de manœuvre actuelle est limitée, car l'ajustement au niveau des dépenses toucherait les priorités (salaires, éducation, santé, etc...)

Dans cet environnement incertain, deux scénarios s'offrent aux communes forestières et à leurs organisations et partenaires :

- Laisser-faire : il s'agit de continuer à gérer comme tout si allait bien, de ne pas tenir compte des mutations de l'environnement mondial et leur impact sur les activités des communes forestières. C'est la voie du renoncement et de l'irresponsabilité ;
- Agir immédiatement et s'adapter en mettant en place des stratégies nouvelles de développement par rapport à l'existant. Il s'agit d'adopter de nouvelles formes de gouvernance, d'avoir une stratégie de dépenses adaptée et une vision prospective des recettes communales. C'est la voie du développement et de l'intelligence.

Interpellé par les Maires de l'association des Communes forestières pour les accompagner et les aider à mieux appréhender l'impact de la crise sur leur recettes forestières, à valoriser leur ressources pour créer de la valeur ajoutée, à créer les conditions de partenariat avec les Opérateurs privés, le CTFC en collaboration avec l'ACFCAM va apporter des réponses aux inquiétudes des élus sur les finances communales, les éclairer sur la prospective financière des RFA et des CAC pour les aider aux décisions futures, renforcer leur capacité sur divers aspects de la commercialisation et de la valorisation du bois des forêts communales aménagées. Ainsi nous nous proposons d'organiser Deux journées d'information, d'échanges, de propositions et de concertation sur les stratégies de sortie de crise des communes forestières, de diversification des ressources et de développement et de partenariat avec les opérateurs privés .

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les principaux objectifs de cette journée que se propose d'organiser le CTFC sur la foresterie communale sont les suivants :

- Sensibiliser les pouvoirs publics de l'impact de la crise financière (RFA et CAC) sur les comptes administratifs communes forestières
- Accompagner les communes dans leur stratégie de valorisation économique du bois
- Ebaucher et s'accorder sur une stratégie de commercialisation des bois des forêts communales aménagées

LES RESULTATS ATTENDUS

- Mettre en place un cadre formel de concertation permanente entre les Maires et les Sociétés Forestières.
- Stimuler le partenariat de développement entre les sociétés forestières et les communes
- Etablir une grille d'évaluation par les Communes des investissements générés par les RFA
- Eclairer les Elus sur la vision prospective des ressources pour l'élaboration des budgets 2010
- Echanger avec les syndicats forestiers sur les perspectives à moyen et long terme.
- Explorer les possibilités de valorisation économique de la filière bois par les communes
- Valider les contrats d'approvisionnement
- Valider les contrats types de commercialisation

PUBLICS CIBLES :

- Responsables du Programme de sécurisation des recettes forestières : Ministère des Finances
- Responsables du FEICOM
- Maires
- Syndicats des exploitants forestiers
- Responsables des Ministère concernés.

LIEU :

Centre Technique de la Forêt Communale – Yaoundé

DUREE :

2 jours

PROGRAMME DES DEUX JOURNEES

JOURNEE1 :12 MAI

MATINEE

9H-11H TABLE RONDE 1: IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE SUR LES RFA ET LES CAC DES COFOR

RFA et prospective Financière : par Mme Abouem, Coordonnatrice du PSRF

Evolution des CAC et comptes administratifs des COFOR : Par le Directeur des Concours Financiers Feicom

Table ronde animée par le FEICOM, le PSRF et le MINFOF (Mme Balomog SDFC)

11H30- 13H LES LECONS A TIRER PAR LES MAIRES DE COMMUNES FORESTIERES

La commune de Djoum, les RFA, la crise financière, les leçons à tirer : Par Mr le Maire de Djoum

La forêt communale de Dimako , la crise financière et ses enseignements : Par Mr le Maire de Dimako

L'impact de la crise sur les activités du PAF2C : Par le directeur du CTFC

Session animée par l'ACFCAM

13H-14H

Déjeuner sur place

APRES-MIDI

14H30- 16H TABLE RONDE 3 : STRATEGIE DE COMMERCIALISATION DES BOIS DES FORETS COMMUNALES AMENAGEES

Exploitation en régie directe ou d'Entreprise

Différents modes de ventes

Les Contrats d'approvisionnement

Session animée par le CTFC et un Commercial

JOURNEE 2 : MATINEE : 13 MAI

9H30-11H30 TABLE RONDE 4 : STRATEGIE DE VALORISATION DES BOIS PAR LES COMMUNES

Installation unité de transformation

Coopération intercommunale,

Synergie avec les UFA et les forêts communautaires

Restitution sur ces trois points de l'étude de faisabilité réalisée pour le CTFC par le cabinet RAINBOW

Session animée par le MINFOF (Mme Balomog SDFC)

Pause Café

11H- 13H TABLE RONDE 5 : PARTENARIAT PUBLIC/PPRIVE : PRESENTATION DE LA STRATEGIE ACFCAM CONCERNANT LA COMMERCIALISATION ET LA VALORISATION DES BOIS DES FORETS COMMUNALES AMENAGEES.

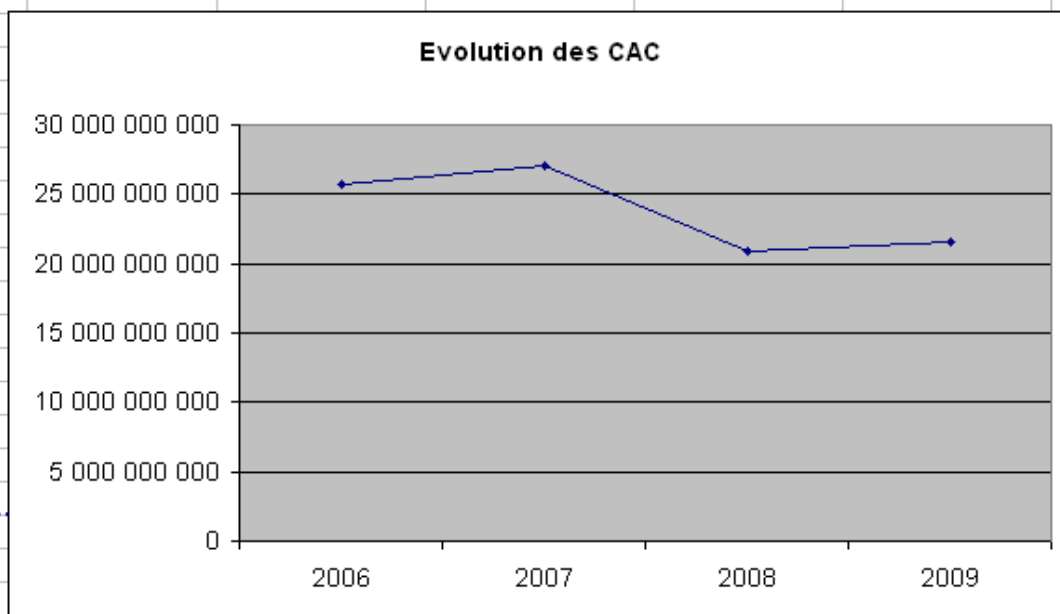
Présentation

Validation par les Maires

Session animée par l'ACFCAM avec le CTFC

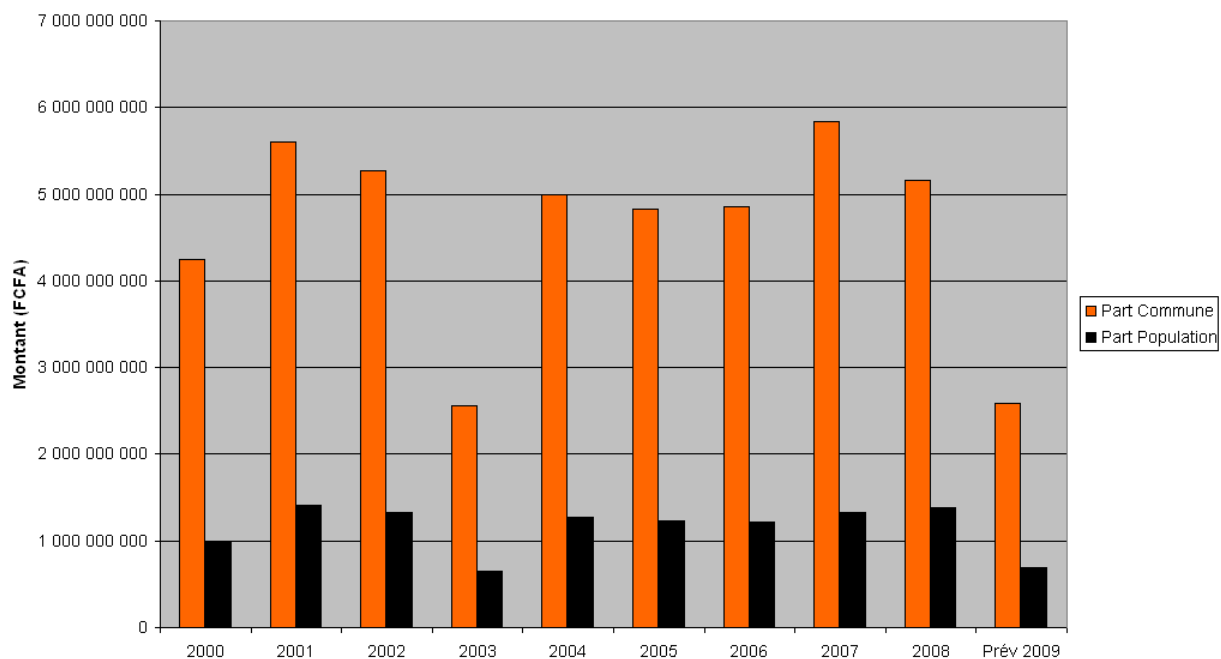
EVOLUTION DES CAC DE 2006 AU PREMIER TRIMESTRE 2009

	2006	2007	2008	2009
1er trimestre	8 543 579 758	10 084 788 340	7 039 524 370	7 239 222 452
2e trimestre	6 034 546 093	6 080 217 237	4 965 730 450	5 106 598 894
3e trimestre	5 322 046 170	5 795 986 974	4 255 702 371	4 376 428 653
4e trimestre	5 862 764 196	5 121 071 903	4 696 785 203	4 830 024 176
Total	25 762 936 217	27 082 064 454	20 957 742 394	21 552 274 175
	2006	2007	2008	2009
Total CAC	25 762 936 217	27 082 064 454	20 957 742 394	21 552 274 175



Source : FEICOM

HISTOGRAMME des RFA des COMMUNES 2000-2008



Source : PSRF

Liste des Participants

Yaoundé le 12 MAI 2009

CENTRE TECHNIQUE DE LA FORET COMMUNALE
BP.15107 YAOUNDE-tel : 22 20 35 12



Atelier sur l'impact de la crise financière sur les comptes administratifs des communes Forestières : les Stratégies de sortie de Crise

N°	Nom et Prénom	Organisme	Fonction	N° TEL	Email	Signature
1	NDANGANG Vincent	MINFOR	RFC/DF	75054489	Undangang@yahoo.fr	
2	MONGUI SOSIMBA Jaurica	ACFCAM/c.0114146	Président ACFCAM	77451045	comunedimamba@yahoo.fr	
3	OLOMO ARMAND COLLINS	Commune Yokos	AL MAIRE	75914488		
4	JANANT BELIGNÉ	SCAC	CT MINFOR	96442594	janant.beligne@yahoofr.com	
5	BALOROG JEANNE	SDFC/MINFOR	SDFC	99867319	jeannelorog@yahoo.fr	
6	NTI METE SOLORUON	Commune de Djoum	Maire	99838439	ntimeteorob@yahoo.fr	
7	DINE ABOUCHE ISABELLE	PSRF	Coordo	99919429	noesche2000@yahoo.fr	
8	M ^{me} NTABANA JEANE	KORIMA-BOIS	Assistante de Maire	96297148	Koglimabois@yahoo.fr	
9	ANDOUA ADOULPHE S.L	CTFC-Est	Amenagiste	96100778 95086357	adolphoado@yahoo.fr	
10	CAGUIA BLANDINE	GFBE	Secrétaire	99691518		
11	CHOUA FRIDOLIN	GFIL (GFBE)	Amenagiste	99993040	choua@yahoo.fr	
12	DIMBA GOMBO LIENE	Commune Batouri	MAIRE	77-22-09-94 94-02-69-61		
13	PANG ANSPACH	SNMETS	Coordonnateur	96299344	pangpach@numtel.cm	
14	NKOUSSA BALADA	Commune de Moussékang	Maire	99618997		



CENTRE TECHNIQUE DE LA FORÊT COMMUNALE
BP. 15107 YAOUNDE-tel : 22 20 35 12

Yaoundé le 12 MAI 2009

N°	Nom et Prénom	Organisme	Fonction	N° TEL	Email	Signature
15	M ^{lle} Ayegue Imtomène	Commune Yokoundoung	Adh	96230577		
16	Ibrahima FABIL	PADBL/CTZ	E.T	9424678	ibrahima.fabil@yaho	
17	LESCUYER Guillaume	CIFOR CIRAD	Chercheur	96710513	lescuy@cirad.fr	
18	ASSAMA MIBOMBO C.	Commune LOMBE	Maire	99091312	albertinassama@yahoo.fr	
19	N'Douyick Paul	Commune NEMBO	Adh	96038888		
20	KABEL K Anon	Commune HALLI	1 ^{er} Adj. Maire	77625379	anontabe@yahoo.fr	
21	NDO AKAN Olu	Commune d'ALBITE	Maire	99968010	ndokan@yaho	
22	Anjo Jean-Daniel O.	Commune Camps	Adj. Maire	99171681	jeandanielanjo@yahoo.fr	
23	PETER RABUS	CTFC/DED	AT	75358051	peter.rabus@ded.de	
24	MINSILI EBA THOMAS	Commune NONGON	Maire	99270234	tominsili@yahoo.fr	
25	AWOUAHA BABA-DIA M.	COMMUNE BOUVE	MAIRE	74667880	communedouve@yahoo.fr	
26	NDOGNI OUMAROU	Commune BELABO	S. Ger. Maire	99069736 77868331		
27	MBOUNDO JEAN	Commune MELLE	Maire	77632591 99278373	mboundjean@yahoo.fr	
28	NDO NDO MEZNOLE Pierre	Commune MINDOUROU	ADJAU MAIRE	99271036		
29	IPANBO Jean-François	Commune de FLOMBON	Maire	96343692	jean-francois.ipanbo@yaho	
30	N'ENGIMBIS Anatole	NYANSON	Maire	94331323	Canjimbis@yahoo.fr	

